

FO **Secrétariat général**

Yves VEYRIER
Secrétaire général
☎ 01.40.52.86.01

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 21 septembre 2021

Réf. : YV/NS

Monsieur le Premier Ministre,

Je tiens par la présente à vous informer officiellement que la Confédération générale du travail Force Ouvrière appelle les salariés et travailleurs du privé et du public à une journée de grève interprofessionnelle le mardi 5 octobre 2021.

Les motifs de cette action syndicale, nous vous les avons exposés le 1^{er} septembre dernier lors de notre entrevue.

Nous maintenons que le retour du sujet de la réforme des retraites est à la fois infondé et inopportun, considérant que ce n'est pas le système actuel et ses régimes qui sont sources de difficultés, mais les difficultés d'accès à un emploi de qualité, à temps plein, pérenne et source d'évolution professionnelle, pour toutes et tous.

Vous connaissez également notre opposition à la réforme de l'assurance chômage. Je tiens ici à souligner que cette opposition est partagée par les cinq confédérations syndicales qui sont depuis l'origine partie prenante de la négociation des conditions de son financement et de sa mise en œuvre.

Nous vous avons signifié à plusieurs reprises à quel point nous considérons nécessaire d'inverser le cours des réformes de la Fonction publique et des services publics. Nous estimons qu'il est urgent de rompre avec les politiques essentiellement orientées vers la réduction des dépenses publiques et d'assurer les meilleures conditions d'exercice du service public dans toutes ses dimensions, sur l'ensemble du territoire, au plus près des citoyens qui en sont les usagers bénéficiaires.

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

www.force-ouvriere.fr

SIRET : 784 578 247 00040- Code APE 9420 Z

Enfin, nous considérons dans le contexte d'une reprise de l'inflation et alors que les dividendes versés aux actionnaires profitent de l'amélioration des taux de marges des entreprises quand celles-ci ont globalement bénéficié d'aides publiques massives, urgent que soient revalorisés les salaires, tant au niveau du SMIC que dans la Fonction publique, et dans le cadre des négociations collectives de branches et d'entreprises.

Ce courrier vaut préavis pour les secteurs où la législation y oblige.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Yves VEYRIER
Secrétaire général

